Saint-Junien

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024

PROJET DE DÉLIBERATION

Objet **Aménagement d'un îlot de fraicheur aux abords de la Collégiale**

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Ce projet d'aménagement de l'espace public au cœur du centre-ville vise à valoriser un site historique tout en répondant aux besoins de verdure et de détente pour les habitants et les visiteurs. Situé aux abords de la Collégiale, il prévoit la création d'un espace de respiration en centre-ville, avec une ouverture du cloître et la mise en valeur de ses vestiges historiques.

Il s'inscrit dans le programme d'action de l'Opération de Revitalisation du Territoire et dans les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial Porte Océane du Limousin, ainsi que dans le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

INCIDENCES BUDGÉTAIRES

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	58 824,56 €	1 664,00 €
Recettes	35 294,74 €	998,40€
Total	23 529,82 €	665,60 €

RAPPORT

Exposé des motifs

Le projet d'aménagement présenté s'inscrit dans une démarche de revitalisation urbaine et de mise en valeur du patrimoine historique local. Ce projet vise à renforcer l'attractivité du centre-ville, tout en répondant aux besoins des habitants et des visiteurs pour des espaces de détente, de rencontre et de culture. Le site, en bordure de la Collégiale, abrite un cloître médiéval qui sera désormais accessible au public. Cette réhabilitation préservera l'identité historique du lieu.

En réaménageant l'espace en « îlot de fraîcheur », le projet favorisera la création d'un lieu propice à la détente et à l'animation culturelle, tout en contribuant à la régulation thermique de la ville.

Il met en avant une approche sociale et collaborative, en impliquant différents acteurs locaux (association, lycée, service technique, entreprise), favorisant ainsi l'inclusion sociale, l'économie locale et l'acquisition de compétences pour les jeunes.

Ainsi, ce projet constitue un véritable atout pour la ville, tant sur le plan patrimonial, culturel, social qu'environnemental. Il répond aux défis contemporains de qualité de vie, de durabilité et d'inclusion, tout en renforçant l'identité historique et culturelle du centre-ville.

DÉCISION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le budget de la Ville de Saint-Junien
Vu le Plan Climat Air Energie Territorial Porte Océane du Limousin adopté le 19 novembre 2020
Vu le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique signé le 4 janvier 2022
Vu la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire signée le 21 décembre 2022
Considérant le projet d'aménagement d'un îlot de fraicheur aux abords de la Collégiale d'aménagement présenté, pour un montant de 60 488,56 € HT
Considérant la circulaire DETR/DSIL 2025 en date du 1er octobre 2024.

Il est proposé au conseil municipal de valider le plan de financement prévisionnel suivant, concernant le projet d'aménagement d'un îlot de fraicheur aux abords de la Collégiale et la demande de subvention au titre de la DETR 2025 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	
Intervention de deux agents	1 664,00 € TTC	DETR	36 293,14 €	60%
Fourniture de matériaux	2 365,00 € HT	Commune de Saint Junien	24 195,42 €	40%
Aménagement d'un cheminement piéton et de l'espace public	39 801,50 € HT			
Réalisation d'un pavage de 25 m² dans un passage entre bâtiments	5 499,96 € HT			
Réalisation d'une arche	9 488,40 € HT			
Réalisation d'un portail	609,40 € HT			
Réalisation d'un portail coulissant	1 060,30 € HT			
TOTAL	**60 488,56 €**	**TOTAL**	**60 488,56 €**	**100%**

Le Conseil municipal, après délibération,

- APPROUVE le plan de financement du projet d'aménagement d'un îlot de fraicheur aux abords de la Collégiale

- AUTORISE le Maire à solliciter la DETR 2025 auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte pouvant se rattacher à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Hervé Beaudet

Le Secrétaire,